

Nos collectivités répondent pour lutter contre la propagation du COVID-19

Suite à la déclaration du 12 mars du Président de la République, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole confirment la fermeture à compter de lundi 16 mars, des 35 écoles maternelles et élémentaires publiques troyennes, des 9 crèches municipales (Maisons Petite Enfance), de la crèche familiale et du relais assistante maternelle troyens et des 2 micro-crèches de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif gérées par Troyes Champagne Métropole.

Cet évitement du rassemblement des enfants est voulu selon la déclaration du Président de République car *« nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques (...), sont celles et ceux qui propagent (...) le plus rapidement le virus, même si, pour les enfants, ils n'ont parfois pas de symptômes et, heureusement, ne semblent pas aujourd'hui souffrir de formes aiguës de la maladie. C'est à la fois pour les protéger et pour réduire la dissémination du virus à travers notre territoire. »*

Ainsi les services périscolaires (garderie, restauration scolaire), extra-scolaires (accueil de loisirs) et activités organisées dans les piscines à destination des enfants (bébés nageurs, école de natation, leçons de natation, jardin aquatique...) sont également suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Dans la continuité des autorités sanitaires nationales, la Ville de Troyes annule tous les cours du Conservatoire départemental Marcel-Landowski ainsi que ceux de l'Ecole des Beaux-Arts, comme les activités dédiées aux enfants et aînés proposées dans les espaces intergénérationnels. Les activités adultes sont pour lors maintenues.

De même, en déclinaison des mesures gouvernementales, nos collectivités adaptent dès samedi 14 mars le fonctionnement de leurs établissements : un comptage sera assuré dans les piscines, gymnases, médiathèques, à la patinoire... afin de garantir la présence de moins de 100 personnes en leur sein.

Pour lors, l'ensemble des missions hors services indiqués ci-dessus sont assurées. La Ville de Troyes, son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) et Troyes Champagne Métropole ont élaboré un plan de continuité d'activité (PCA) qui sera activé en tant que de besoin.

Ces mesures visant à faire face à la propagation rapide sur le territoire français de la pandémie du COVID-19 nécessitent la solidarité de tous afin de protéger notamment les plus fragiles, âgés de 70 ans ou plus ou présentant des problèmes de santé, qui sont plus touchés.

Comptant sur la compréhension et l'implication de tous dans la lutte contre la propagation du COVID-19, la Ville de Troyes, le CMAS et Troyes Champagne Métropole tiendront les citoyens informés des recommandations qui pourraient être prises et de leurs conséquences sur leur quotidien.

Les services de la Ville de Troyes et de la communauté d'agglomération se tiennent évidemment à la disposition des habitants.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr